

l'honorable député de Trinity, il faudra y faire des levés pendant une période de trois ans avant d'entreprendre la construction de la ligne. Celle-ci ne sera pas complétée avant cinq ou six ans, ce qui forme un total d'au moins huit ans. Des hommes d'affaires raisonnables hésiteraient, je crois, à s'engager dans une telle entreprise s'ils étaient tenus de terminer ce tronçon de la ligne dans un délai de cinq ans.

Le bill prévoit qu'ils doivent terminer ce tronçon de la ligne d'ici dix ans. Je crois qu'il importe d'assurer ce genre de transport dans le nord de la province de Québec. La compagnie ne demande aucune subvention. Elle ne demande aucun placement des deniers publics dans l'entreprise. Elle ne demande que l'occasion de compléter la ligne dans une période de dix ans, délai qui semble raisonnable à la majorité des membres du comité.

M. Hodgson: Comme les autres orateurs, j'ai fait partie du comité. Je faisais également partie du comité en 1947, année pendant laquelle cette société s'est adressée pour la première fois au Parlement afin d'obtenir le droit d'aménager cette ligne de chemin de fer. A ce moment-là elle avait assuré au comité que dix ans lui suffisaient amplement à cet égard. On peut dire qu'elle n'a pas fait ici honneur à ses engagements, mais il n'est que juste de reconnaître qu'il arrive parfois qu'on se trompe dans ses calculs.

Il reste que la société a aménagé 355 milles de voie ferrée qui lui ont coûté 123 millions de dollars. Comme tant d'autres sociétés du Canada, des capitalistes des États-Unis la possèdent, la régissent et l'exploitent, et le minerai, nous le savons tous, est expédié à des ports américains pour servir à la fabrication d'acier dans des usines de ce pays. Autant que je puisse voir, c'est un autre exemple de la cession à des Américains de la maîtrise d'une vaste étendue de terre et d'une éventuelle région minière par le présent gouvernement. Étant propriétaire du chemin de fer et ayant construit plus de la moitié de la ligne, la *Quebec North Shore and Labrador Railway Company* se trouve dans une situation très avantageuse par rapport à n'importe quel producteur possible de minerai dans la région.

La société est revenue devant le Parlement et, si je comprends bien, elle demande qu'on lui accorde un autre délai de dix ans. En 1947, le comité n'avait pas la même composition qu'aujourd'hui mais ses membres avaient les mêmes idées et les mêmes principes. Le comité siégera de nouveau cette année; dans cinq ou six ans, que les membres du comité soient ou non les mêmes que cette année, nous savons qu'ils auront un aussi bon jugement, qu'ils seront aussi éclairés et

qu'ils auront à cœur, tout comme nous, les intérêts et la prospérité du Canada.

Il me semble qu'un prolongement de cinq ans serait suffisant, étant donné que la société nous assurerait il y a dix ans qu'elle pourrait achever ce tronçon en dix ans. Le prolongement ne doit commencer qu'après 1957, ce qui veut dire que la société aurait six ans en tout pour l'achèvement de la ligne. Lorsque M. Durrell a témoigné devant le comité, l'honorable député de Lambton-Ouest lui a demandé, ainsi qu'en fait foi la page 18 des délibérations:

D. D'après vous, ou d'après vos spécialistes, combien de temps faudrait-il pour achever les travaux? Mettons, par exemple, qu'on commence l'an prochain.

R. Il faudrait au moins, quatre ans, à moins, évidemment, que nous prenions la même méthode que pour l'autre secteur, c'est-à-dire que nous fassions tout transporter par avion, ce qui coûte extrêmement cher.

C'est le vice-président de la société qui parle. Il doit savoir ce dont il parle. Il dit qu'on pourrait aménager le chemin de fer en quatre ans, en évitant la dépense supplémentaire du transport par avion du matériel et des approvisionnements. Ailleurs, il dit que les études demanderont deux ou, peut-être, trois ans. Cela fait six ans en tout. L'amendement proposé par mon collègue, le député de Vancouver-Quadra, accorde à la société six pleines années.

En tout cas, si la société a assez bien débuté dans cinq ou six ans et qu'elle s'adresse de nouveau au Parlement, il est bien sûr que le même comité et le même Parlement lui accorderaient deux, trois ou même cinq ans de plus pour terminer sa voie ferrée. Bien d'autres entreprises font des travaux de prospection dans cette région. Depuis que le bill a été présenté au Parlement, les actions d'une société ont diminué de \$1. On s'est peut-être entretenu avec certains des députés libéraux qui paraissent tant vouloir que soit accordé le prolongement de dix ans.

A titre de Canadien, je n'aime pas que toute une région de notre pays, trois cents milles carrés probablement, recelant des possibilités minières sur toute son étendue, soit paralysée ou entravée de quelque façon que ce soit par une société, peu importe son pays d'origine. Je pense, en même temps, que nous devrions, comme Canadiens, protéger et préserver certaines de nos ressources pour que les Canadiens puissent s'en servir et en profiter. Sauf erreur, le Parlement a été saisi d'une année à l'autre de projets de loi de ce genre. Il me semble que nous sommes trop empressés de céder nos ressources à des gens des États-Unis. La question est peut-être insignifiante par rapport à certains autres projets de loi dont est saisie la Chambre,